

EXTRAIT du Registre des Arrêtés du Maire

Arrêté n° ATR2025_192

OBJET : Interdiction de stationnement Avenue du Parc, côté Collège, sur toute la longueur de la propriété du Conseil Départemental, le mercredi 06 août 2025 et le mardi 19 août 2025 de 08h00 à 00h00, à l'occasion de la manifestation Landes Emotions.

Le Maire de la Ville de SAINT VINCENT DE TYROSSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L 2213-1 et 2213-2, alinéas 1 et 2,

VU l'Organisation, le mercredi 06 août 2025 et le mardi 19 août 2025, sur le site des Arènes Marcel DANGOU, de la manifestation Landes Emotions organisée par la SAS LA VUELTA représentée par sa présidente Aude LAPIQUE,

CONSIDERANT le rassemblement de nombreuses personnes sur le site précité,

CONSIDERANT la nécessité de réserver des emplacements de stationnements à proximité de ce lieu pour tous les véhicules transportant des équidés,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le mercredi 06 août 2025 et le mardi 19 août 2025 de 08h00 à 00h00, le stationnement et l'arrêt de tous véhicules sont interdits, sur les emplacements de stationnement situés Avenue du Parc le long du Collège. Seuls les véhicules désignés par l'organisateur y seront acceptés.

ARTICLE 2 : La fourniture et la mise en place des dispositifs nécessaires à la signalisation de cette interdiction seront assurées par les Services Techniques de la Ville de SAINT VINCENT DE TYROSSE.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Mr le Maire est chargé de l'application du présent arrêté dont une copie sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ST VINCENT DE TYROSSE,
 - M. le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers de ST VINCENT DE TYROSSE,
 - M. le Directeur des Services Techniques de la Mairie,
 - M. le Responsable de Service de la Police Municipale,
 - Mme. Aude LAPIQUE et M. VERGONZEEANNE Nicolas, organisateurs, (saslavuelta@gmail.com)
- qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Vincent de Tyrosse, le 31 juillet 2025

Acte réglementaire rendu exécutoire
par publication sur le site de la Ville le

11/08/2025
Le Maire,



Mairie de Saint-Vincent de Tyrosse
74 Avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE
05 58 77 00 21 – contact@tyrosseville.com
www.ville-tyrosse.fr



Le Maire,
Regis GELEZ

